

Pendant le confinement, les violences continuent, les violences s'accroissent...

Le 12 mars, dix-huit femmes avaient déjà été tuées en France par leurs conjoints ou ex-conjoints depuis le 1^{er} janvier. Il était évident que le confinement allait démultiplier ce recensement macabre : l'angoisse au sein des foyers et la cohabitation forcée permanente étaient bien sûr des vecteurs prévisibles de violences. Les associations le savaient et ont alerté très rapidement le gouvernement, qui a été contraint de faire le même constat. Ainsi Marlène Schiappa s'est montrée préoccupée quant au sort des femmes ! Et effectivement, Castaner a annoncé après 10 jours de confinement que les interventions de police pour violences conjugales avaient augmenté de 32 %.

Or, tout comme dans les hôpitaux où les masques se font toujours attendre, les outils efficaces pour protéger les femmes ne sont toujours pas mis en place. Un véritable plan d'urgence, comme en Espagne, est nécessaire mais :

- aucune campagne nationale de prévention n'a été lancée, notamment par l'intermédiaire de l'Éducation Nationale
- aucun service d'alerte instantanée (24h sur 24h, avec géolocalisation) n'a été ouvert
- comme partout, dans les structures d'accueil de femmes, aucun moyen de protection sanitaire n'a été fourni.

C'est parce que les associations ont mené un véritable travail de harcèlement, que quelques moyens ont aujourd'hui vu le jour :

- la plateforme téléphonique 3919 (qui a été inaccessible pendant plusieurs jours au début du confinement) fonctionne désormais, mais avec des horaires réduits
- la plateforme nationale <https://arretonslesviolences.gouv.fr> renvoie sur le 3919, le 17 ou les associations locales
- le gouvernement affirme constituer des points de contact (intermédiaires entre femmes victimes et services d'aides) dans les pharmacies et grandes surfaces, mais très peu de ces commerçants sont informés de leur nouvelle mission
- 20 000 places ont été réquisitionnées dans des hôtels pour que les femmes puissent se mettre à l'abri, alors que c'est le conjoint violent qui devrait quitter le domicile.

Simone de Beauvoir nous avait averties : « N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse [sanitaire] pour que les droits des femmes soient remis en question. »

Pour plus d'informations, consultez la page facebook nous toutes.

Clémence GELIN, Collège Courbet, Gonfreville,
Stéphanie RIO, École maternelle Mont Lecomte, Le Havre.

Ils comptent les sous, on compte les morts !

C'est un slogan qui claque. C'est l'un de ceux entendus lors de la grande journée de mobilisation des personnels soignants le 14 novembre 2019. Quelques mois plus tard, en pleine pandémie du COVID19, le rappel de cette sentence sonne comme un réquisitoire contre le gouvernement.

Car entendre aujourd'hui E. Macron, les ministres et les porte-parole du parti présidentiel prétendre qu'ils saisissent toute l'importance des services publics dans notre société et même la nécessité de limiter les excès de la mondialisation libérale est insupportable.

Insupportable tant leur responsabilité est engagée dans le démantèlement de tous les services publics, dans la conduite de politiques inégalitaires en matière de fiscalité, de logement, ou de la protection sociale évidemment avec leur funeste réforme de retraite à points.

Mais aussi dans le domaine des libertés avec les atteintes répétées aux droits, les presque pleins pouvoirs accordés aux forces de répression contre les manifestant.e.s et les mesures d'exception qui les accompagnent, ou encore la chasse aux sans-papiers.

Insupportable encore, le cynisme qu'ils affichent en faisant des appels aux dons pour financer les aides aux entreprises en difficulté ou même dans certains cas, pour faire fonctionner les hôpitaux. De tout cela, il faut se souvenir pour jeter les bases d'une autre société, où la solidarité l'emportera sur les profits, où la reconnaissance de l'ensemble de la société pour celles et ceux qui se battent pour elle devra se concrétiser dans les politiques menées dans tous les domaines.

Pierre-Emmanuel BERCHE, Université de Rouen.



Manifestation du 17 décembre 2019 devant le CHU de Rouen contre la réforme des retraites.

Une crise qui révèle des fractures de classe, de race et de genre

Depuis le début de l'épidémie, une partie des travailleurs et des travailleuses ont été envoyés en première ligne. On pense évidemment aux soignants, des médecins aux aides soignant·e·s en passant par les infirmier·e·s, que l'on peut sans doute applaudir à nos fenêtres chaque soir, mais que l'on devra surtout défendre dans la rue une fois que nous pourrons y retourner.

On pense en revanche beaucoup moins aux caissier·e·s, aux vendeurs et vendeuses, aux agents d'entretien, aux aides à domicile, aux livreurs et aux livreuses, aux conducteurs et conductrices des transports en commun, aux travailleurs et travailleuses sociaux, aux éboueurs et aux éboueuses, trop souvent invisibles mais dont l'activité apparaît pourtant indispensable aujourd'hui. Autant de professions, souvent difficiles, qui sont pourtant loin d'être les mieux rémunérées, quand leur exercice n'est pas fréquemment soumis à la précarité. Ainsi la crise révèle-t-elle d'abord une frontière de classe : si leur travail n'est certes pas délocalisable, il est tout autant impossible de l'effectuer à distance, ce qui contraint ces travailleurs et travailleuses à se rendre sur leur lieu de travail, en mettant en danger leur santé et celle de leurs proches. Or, les protections mises à disposition par les employeurs demeurent insuffisantes quand elles ne sont pas tout simplement absentes. Nombreux sont ces professionnels qui, ces derniers jours, ont témoigné de la crainte qui est la leur d'être contaminés dans l'exercice de leur métier et de ramener, ensuite, le virus dans leur famille...

C'est aussi une fracture de couleur de peau et de genre qui est mise en évidence. Parmi ces professions, beaucoup sont largement féminisées et par ailleurs occupées par des non-blancs. Ainsi, 97% des salarié·e·s de l'aide, de l'accompagnement et du maintien à domicile sont des femmes et 89% travaillent à temps partiel, généralement imposé, pour un salaire moyen de 972€ brut pour un équivalent temps plein, après 16 ans d'ancienneté, selon la CGT, laquelle a publié récemment un communiqué dénonçant une situation alarmante¹.

Une situation qui amène Françoise Vergès à affirmer que « la référence, la mesure, sur laquelle se fonde la norme du confinement, est ainsi une personne en pleine santé, sans aucun handicap, aisée, qui habite un quartier où les commerces et les pharmacies

sont proches, un homme blanc de la classe bourgeoise en quelque sorte, dont les écarts aux mesures de confinement sont vus avec bienveillance par la police, et à partir duquel d'autres figures se distinguent et déclinent selon une hiérarchie de la dangerosité, non pas sanitaire, mais sociale »².

Au-delà de ces travailleurs et travailleuses, dont l'activité est essentielle à la vie elle-même, de nombreux ouvriers et de nombreuses ouvrières continuent également à exercer, dans des secteurs dont le caractère indispensable a pourtant de quoi interroger. Comment expliquer que des usines de production automobile rouvrent leur porte ? Comment expliquer que le gouvernement contraigne les ouvriers et ouvrières du BTP à retourner sur les chantiers, alors même que la fédération patronale du secteur demandait à suspendre les travaux non urgents ? Situation ubuesque dans laquelle le gouvernement, prêt à tout pour sauver l'économie libérale, se montre plus intransigent encore qu'une partie du patronat ! S'il n'y a évidemment rien à attendre de ce dernier, qui a placé Macron au pouvoir et qui peut compter sur son soutien le plus servile, voilà qui en dit long sur ses priorités.

¹ « Les aides à domicile ne doivent pas être les grandes oubliées », le 27 mars 2020.

<https://orgasociaux.cgt.fr/actualites/les-aides-a-domicile-ne-doivent-pas-etre-les-grandes-oubliees/>

² « Le travail invisible derrière le confinement. Capitalisme, genre, racialisation et Covid-19 », *Contretemps*, le 29 mars 2020.

<https://www.contretemps.eu/travail-invisible-confinement-capitalisme-genre-racialisation-covid-19/>

Erwan LEHOUX, Lycée Jeanne d'Arc, Rouen.



Continuité pédagogique, la communication ministérielle en question

Dès l'annonce de la fermeture des écoles et établissements, le 12 mars, Blanquer a multiplié les déclarations et affirmé que tout était prêt pour assurer une continuité pédagogique. Si les personnels de l'éducation sont en effet en première ligne (accueil des enfants des personnels soignants et autres métiers (pompiers,...), envoi de cours et de devoirs en ligne, distribution de travail sous format papier et lien téléphonique/numérique avec les familles), **il ne s'agit par pour autant de continuité pédagogique. L'éducation est affaire de collectif**, l'accès aux connaissances, l'entrée dans les apprentissages pour tous-tes les élèves ne peuvent se faire que dans la classe. Nier cette dimension revient à nier **les inégalités criantes que l'individualisation ne peut que renforcer**, et donc renoncer à s'adresser à tous nos élèves.

Discontinuité pédagogique et scolaire la plupart du temps, mais **continuité du service public (SP)**. Les personnels ont fourni une somme impressionnante de travail, ils ont aussi assuré une mission de SP en maintenant un lien – scolaire, social, psychologique - avec leurs élèves et les familles, dont les conditions de confinement sont parfois des plus précaires. Un lien que personne d'autre dans la société n'a maintenu. C'est là que se situe **le rôle du SP, maintenir un lien social** et incarner la solidarité.

Dans cette situation inédite, **il faut hiérarchiser : la priorité, c'est la situation sanitaire, la santé, la vie !** Les professionnel-les que nous sommes ont à cœur leur métier, mais n'oublie pas que le « retard scolaire » de quelques semaines pèse peu au regard de la priorité du moment.

1- Que peut-on attendre des élèves ? Que faut-il exiger ?

La réponse est différente selon les niveaux d'enseignement, l'autonomie des élèves, les outils matériels dont ils-elles disposent. Il est cependant possible d'afficher un **principe, c'est notre volonté de combattre aux mieux les inégalités**, et ne pas en engendrer de nouvelles. Dans cette optique, **que peut-on exiger des élèves ? RIEN**. On ne peut rien exiger, quel que soit le niveau d'enseignement, qui soit porteur d'égalité de traitement. S'il est envisageable de

corriger les travaux des élèves qui peuvent travailler et qui le souhaitent, **il est donc exclu de les évaluer** : remettre à plus tard toute évaluation, militer pour un report des examens, pour une validation automatique des diplômes.

L'enseignement supérieur a recours, en temps ordinaire, à l'enseignement à distance, mais de manière limitée car il suppose des capacités d'autonomie des étudiant-es. Mais lorsque cet enseignement à distance se trouve généralisé de fait, **la grande précarité qui touche les étudiant-es** est à prendre en compte comme obstacle à leur accès aux enseignements. Précarité qui touche aussi le personnel enseignant, puisque **le supérieur est le plus grand employeur de contractuels...**

Dans le **premier et second degré**, les élèves n'ont pas – ou peu- d'autonomie. On peut attendre des élèves qu'ils-elles gardent **un lien avec la chose scolaire**, s'intéressent aux envois de leur profs, fassent le travail demandé. On peut aussi raisonnablement s'attendre à ce que ce ne soit pas le cas : pas de connexion aisée, pas de suivi par les parents, des difficultés (concentration, motivation, compréhension des attendus) déjà constatées en classe et augmentées ici .

Pas de culpabilisation des personnels. Il faut plutôt penser à la suite : l'organisation en cycles doit permettre de combler d'éventuelles lacunes l'an prochain. Cela s'accompagne obligatoirement de **revendications syndicales fortes** en termes de moyens d'urgence (postes supplémentaires, effectifs allégés,...)

2- Que peut-on proposer aux élèves et à leur famille, comment orienter notre mission ?

Blanquer se préoccupe peu de pédagogie : quand il dit « continuité pédagogique », il faut entendre « continuité du boulot » (cf propos de S. Ndiaye), nous ne sommes pas dupes.

Les enseignant-es ont travaillé plus que de coutume depuis le 12 mars, mais sans recul, la précipitation des annonces n'a pas permis de véritables discussions au sein des équipes pédagogiques. Parfois, c'est la position de parent d'élève (quand il-elle se trouve « de l'autre côté ») qui pousse l'enseignant-e à s'interroger : **le volume des cours/devoirs donnés par les enseignant-es est considérable** la plupart du temps, la difficulté des tâches insurmontable parfois. **Le temps des devoirs est un temps de forte tension** dans les familles, et il est exacerbé quand les conditions du confinement sont dégradées.

Pourtant, il est possible de tirer profit de la situation : certaines familles ont davantage le temps de **porter un regard sur le travail scolaire**, cette attention est un atout pour la suite de la scolarité du jeune. Le lien individualisé que l'on entretient avec les familles ou les élèves (téléphone, échanges de mail) permet aussi de « raccrocher » certains élèves, de **lever aussi des malentendus** de parents à l'égard de l'institution. Cela, les personnels le font très bien (et le faisaient même avant la crise) et n'ont pas besoin d'injonctions de la part de leur hiérarchie, **injonctions qui deviennent des obstacles** à la continuité de ce lien.

3- Quelles incidences sur nos métiers, sur l'école de demain ?

Les injonctions de la part de Blanquer, les directives des recteur-trices, les pressions de la hiérarchie disent bien ce qu'est aujourd'hui le SP d'éducation : une entreprise de **mise au pas et sous surveillance de l'école et de tous ses personnels**. La crise sanitaire agit comme un **prisme grossissant de l'autoritarisme** qui sévit depuis longtemps déjà.

Le contrôle s'exerce via les outils en place : les **ENT, Pronote**, etc. aussi bien **sur les personnels** que **sur les élèves/familles**.

Le contrôle menace aussi différents métiers : l'obsession à « mettre au travail » les personnels revient à pointer du doigt les métiers qui ne rentrent pas dans le cadre du télétravail : risque sur **l'enseignement adapté**, menace sur le maintien des RASED, pressions sur les AESH, les AED pour qu'ils-elles justifient de leur salaire (« volontariat » forcé pour des tâches administratives...)

La liberté pédagogique est menacée : c'est le possible retour des « bonnes pratiques » pédagogiques, et l'innovation, le numérique sont portés aux nues.

Pour Blanquer dont on connaît le projet, cette crise peut représenter une **véritable opportunité pour modifier le système scolaire** : individualisation des apprentissages, introduction du numérique (et de sa dimension de contrôle), ouverture au privé (remplacement des outils ET des profs).

La question des **examens et des diplômes** se pose avec acuité : dans **le supérieur**, il est question de confier les examens à des entreprises **privées** qui mettraient en place, via les ordinateurs individuels des candidats, des **épreuves sous vidéo surveillance**. Évidemment inacceptable. Plus largement, le fait que l'enseignement soit dispensé à distance, avec moins de présentiel (donc moins coûteux) ne doit pas devenir la norme.

Cette situation nouvelle percute de plein fouet nos métiers, nos missions. Ce bouleversement ne peut avoir de réponse unique, pas plus de réponse précipitée.

Il faut donc avant tout prendre du recul face aux injonctions, prendre de la hauteur et réinterroger les priorités qui se font jour dans cette nouvelle situation, elle-même très évolutive.

Le néolibéralisme autoritaire et son virus : une pandémie démocratique et sociale

Les historien.ne.s retiendront que la principale décision du premier conseil des ministres exceptionnel consacré au coronavirus présidé par Macron le 29 Février 2020 fut de faire adopter aux forceps du 49-3 sa loi de casse des retraites tant contestée. Le gouvernement, obnubilé par le démantèlement de l'État social, faisait fi du temps perdu et d'une stratégie de prévention à la hauteur des enjeux sanitaires, clairement dessinés à cette date¹. Quand début mars, la pandémie a touché l'Europe, et la France en particulier, il est rapidement apparu que l'option de l'immunité collective aurait un coût si élevé en vies humaines qu'elle serait insupportable politiquement. Le gouvernement, privé de masques, de tests et de réelle alternative a alors fait le choix d'une restriction massive de nos libertés : en interdisant, par décret, les rassemblements de plus de 5000 personnes (4 mars), puis de plus de 1000 personnes (8 mars), puis en décrétant le confinement de la population le 17 mars. Ce confinement a d'emblée pris une dimension coercitive avec un contrôle policier accru de la rue et le recours massif aux amendes et désormais aux peines d'emprisonnement en cas de récidive. Cette atteinte à la liberté fondamentale de circulation a été globalement acceptée sous le coup de l'émotion et de l'urgence vitale à éviter l'extension de la pandémie. Elle pose pourtant une question démocratique majeure car elle confie des pouvoirs exceptionnels au pouvoir exécutif : la loi d'urgence sanitaire du 23 mars², qui assied juridiquement ces dispositions, prévoit que par décret ministériel ou arrêté préfectoral, la liberté d'aller et venir, la liberté d'entreprendre, la liberté de se réunir, et cela « jusqu'à nouvel ordre » puissent être supprimées. Ces dispositions entreront dans le code de la santé publique en 2021. Un nouveau champ de contrôle semble également s'ouvrir avec le traçage envisagé des déplacements individuels, via la géolocalisation, lourd d'enjeux quant aux libertés publiques.

Comme pour les mesures antiterroristes, la crise sanitaire devient un vecteur d'entrée dans le droit

commun de mesures d'exception liberticides laissées à la discrétion du pouvoir. Ce choc autoritaire n'était pas inéluctable, mais il prend tout son sens à la lumière choc austéritaire qu'impose le gouvernement Macron. L'appel à poursuivre la production, y compris dans les secteurs non essentiels, y compris dans les usines « de plus de 1000 salariés » (L'ineffable Pénicaud !), montre le peu de cas de ce gouvernement pour les vies des travailleurs. Surtout il se double d'une attaque frontale contre les droits sociaux au prétexte de la crise sanitaire : l'article 11 du Titre II de la loi d'urgence prévoit de « *modifier les conditions d'acquisition des congés payés et permettre à tout employeur d'imposer ou de modifier unilatéralement les dates de prise d'une partie des congés payés dans la limite de six jours ouvrables, des jours de réduction du temps de travail* »

Des ordonnances pourront être prises pour permettre aux patrons des entreprises « *nécessaires à la sécurité de la Nation ou à la continuité de la vie économique et sociale de déroger aux règles d'ordre public et aux stipulations conventionnelles relatives à la durée du travail, au repos hebdomadaire et au repos dominical* ». Congés payés, 35h, RTT, durée légale de travail, portée jusqu'à 60 heures semaine dans certains secteurs d'activité : les régressions sociales auront une temporalité dont nul ne connaît la portée. Ainsi Macron et son gouvernement utilisent la stratégie du choc pour promouvoir un agenda politique, celui du « néolibéralisme autoritaire », qui dans le même temps accorde 45 milliards d'euros au patronat. L'indécence et l'inefficacité de ces politiques, qui ont mis à genoux l'hôpital public les disqualifient pourtant. Il faudra nous en souvenir pour ne rien céder aux mesures autoritaires et antisociales de ce gouvernement, en les contestant pied à pied, dès que la distanciation sociale pourra être levée. Les responsables de cette débâcle démocratique et sociale devront rendre compte sur ces questions également.

¹ A ce propos, P. Marichalar dresse une chronologie implacable des événements et décisions dans son article « Savoir et Prévoir », sur le site La vie des idées.

² Art. L. 3131-15, 16 et 17

Antoine VIGOT, Collège J.-J. Rousseau, Darnétal.

L'Éducation Nationale doit protéger ses personnels !

Depuis la fermeture des établissements scolaires, en Seine Maritime comme ailleurs, les enfants des personnels soignants peuvent être accueilli-es dans les écoles et les collèges. Si la rectrice a envoyé un mail à l'ensemble des enseignant-es du département, c'est le premier degré qui est réellement sollicité.

Dès le 16 mars, de nombreux enseignant-es se sont porté-es volontaires pour assurer l'accueil des enfants dans les écoles, et le roulement se fait la plupart du temps sans difficulté.

Si le ministre a remercié « du fond du cœur » les personnels qui permettent aux soignant-es d'aller travailler, il ne met rien en place pour assurer leur protection ! Et il élargit la possibilité d'accueil aux enfants des forces de l'ordre...

Ni masques, ni gants, ni essuie-mains à usage unique n'étaient présents dans les écoles. Elles n'avaient d'ailleurs pas été désinfectées (y compris celles qui avaient servi de bureau de vote).

Quelques mairies fournissent le matériel au compte goutte, mais dans la plupart des cas, rien n'est mis à disposition du personnel présent. Les professeur-es des écoles se protègent eux mêmes, avec des masques maison, la mise à distance des enfants (très facile avec des petits!), la douche en rentrant à la maison...

C'est sur la bonne volonté des collègues, sur leur capacité à prendre en charge les difficultés, que repose le bon fonctionnement de cet accueil.

Si la garde de ces enfants est une réelle nécessité, c'est scandaleux de mettre en danger les personnels qui le mettent en place ! Sans parler du risque de contamination entre enfants qui ramèneraient ainsi le virus chez eux, auprès de leurs parents soignants !

L'employeur est le garant de la sécurité des personnels, à l'Éducation Nationale comme ailleurs, et les collègues peuvent remplir le registre santé et sécurité au travail, qui démontrera les manquements.

Monsieur le ministre, ce n'est pas de vos remerciements dont les collègues ont besoin, mais de masques !

Stéphanie RIO, École maternelle Mont Lecomte, Le Havre.

www.ecoleemancepee.org

POUR NOUS
CONTACTER

LE HAVRE

veronique.ponvert@orange.fr
stephanie_moi1980@yahoo.fr

ROUEN

pierre.berche@univ-rouen.fr

PONT-AUDEMER

pascal.adams@wanadoo.fr

LOUVIERS

alexis-rousselin@orange.fr

La triple journée de la femme moderne : travail, patrie, famille !

À l'extérieur, femmes en première ligne

La nation entière les loue, les applaudit, les adule : ces femmes, qui depuis toujours torchaient le cul des vieux, récuraient les chiottes de l'Assemblée Nationale et devaient rester aimables et souriantes avec les clients porcins, ces mêmes femmes sont devenues les Mariannes modernes !

Sur le front, elles y sont depuis toujours : caissières, aide-soignantes, femmes de ménage, auxiliaires à domicile, elles sont au service de la collectivité, elles soignent, elles lavent, elles écoutent, elles prennent soin de toutes et tous, du groupe... Tout cela pour des salaires de misère, des temps partiels imposés, des contrats précaires, des pensions minables ! Elles recevaient mépris quand elles prenaient la parole, tirs de LBD quand elles revêtaient le gilet jaune, lettre de licenciement quand elles se mettaient en grève pour défendre leur retraite.

Jamais, quand elles demandaient un minimum de protection, elles n'ont été écoutées (et même depuis ce nouveau discours à la mode du « droit à la parole des femmes »). Elles ne le sont toujours pas : elles doivent lutter pour des masques, des sur-blouses, des plexiglass ! Revendications trop médiocres pour les destins exceptionnels qu'on leur octroie !

Désormais, la nation entière est derrière ces femmes au front, ces soldates en blanc, ces héroïnes de supermarchés : qu'elles défilent sur les Champs-Élysées ! Elles épinglezont la légion d'honneur à leurs jupons ! Bientôt mortes, elles rejoindront les cinq vagins du Panthéon !

Gloire à elles, honte à eux ! Ils devront passer à la caisse ! Il faudra régler les comptes !

À l'intérieur, la vie épanouie des femmes au foyer

En plus de leur dévouement à la nation, ces femmes doivent être également les mamelles de la tribu, les protectrices du foyer, les créatrices de douceur et de bien-être.

À la maison, il faut qu'elles continuent coûte que coûte, vaille que vaille à :

D ésinfecter les souliers,	J ouer avec le petit dernier,
O ccuper les aînés,	O rdonnancer la vie du foyer,
U nifier les animosités,	U tiliser la machine à laver,
B alayer le plancher,	R éapprovisionner de denrées,
L essiver les slips tachés,	N ourrir tout le foyer,
E n gérant le nouveau né,	É laborer des mets variés,
	E t récurer les WC.

De ce côté-ci, le confinement n'a rien amené de bien nouveau dans les joies ménagères de la femme moderne, hormis quelques petites facéties supplémentaires qui redonnent un peu de piment à la vie domestique : accomplir ces mêmes missions de deuxième journée, mais dans un appartement surpeuplé, avec des enfants en permanence accrochés, en leur traduisant les consignes de leur prof au combiné, tout en s'excusant auprès des collègues de ne pas s'être encore connectée ! Le télétravail et le rôle d'éducatrice spécialisée se sont invités dans la nouvelle vie de la femme confinée ! De nouvelles compétences qu'il ne faudra pas par la suite hésiter à développer !

Par ailleurs, en cette période de solidarité et fraternité (sic) nationale, les femmes, de par leur éducation et les modèles sociaux, sont aussi en première ligne pour aider, soutenir et accompagner :

Rappeler les parents et beaux-parents pour savoir s'ils ont besoin de pâtes,
Apaiser son homme pas habitué à avoir toujours les mômes dans les pattes,
Soutenir les ados devant rédiger CV Parcoursup et lettres de motivation
Sonner chez les voisins : ont-ils besoin qu'on fasse les commissions ?
Usurper une feuille de sortie pour faire une visite fugace,
Rassurer des copains·es solitaires en crise d'angoisse,
Et prendre des nouvelles des copines en première ligne,
Recoudre des vieux masques pour les infirmiers dignes.

Macron l'avait assuré : « Les femmes sont les grandes gagnantes ». On n'avait pas imaginé à quel point ! Enfin reconnues et valorisées dans leurs métiers, admirées et adulées par la société, épanouies et estimées dans les foyers, les femmes de 2020 concentrent dans leur vie les trois impératifs du confinement : travail, famille, patrie !

Sauf que notre sens de l'humour ne tiendra pas longtemps en voyant les nôtres tomber au champ d'horreur. Et là, ce sera votre tour, messieurs les gros, de monter sur le plateau.